



CIRCUIT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

OÙ ET QUAND RETIRER LE DOSSIER ?



► Téléchargeable sur le site www.cabries.fr

À COMPTER DU MOIS D'OCTOBRE 2021

OÙ ET QUAND DÉPOSER LE DOSSIER ?



par mail à l'adresse :
guichet.associations@cabries.fr
après l'avoir complété
et en joignant toutes les pièces demandées
JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE 2021

SI DOSSIER INCOMPLET
RETOUR
À L'ASSOCIATION



**ENREGISTREMENT
ET VÉRIFICATION FORMELLE
DES PIÈCES DEMANDÉES**

SI DOSSIER COMPLET
ACCUSÉ DE RÉCEPTION
À L'ASSOCIATION



**TRANSMISSION
DU DOSSIER
AU GROUPE DE TRAVAIL
INSTRUCTEUR
(GUICHET
ASSOCIATIONS ET ÉLUS)**



**PROPOSITION
DE
SUBVENTION**

**VOTE DE LA SUBVENTION
EN CONSEIL MUNICIPAL**



**NOTIFICATION
DE LA DÉCISION
À L'ASSOCIATION**



**VERSEMENT
DE LA SUBVENTION
ACCORDÉE À L'ASSOCIATION**

